



R é p u b l i q u e f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 19
représentés : 04
votants : 23
absents : 00

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2015 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

Date de la convocation :
17 septembre 2015

PRESENTS :

Kévin SUBRENAT, Maire ;
Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, Laurent VILLARD, Nathalie PIVETEAU, Mylène ROUDAUD,
Claude BOSSUET, adjoints au Maire ;
Laurence LAVEAU, Patricia RITOU, ~~Véronique DELESTRE~~, Michel RATON, Nadine MAGNE, Sandrine BONNEAU, Valérie JALLEY, Dominique CAYRON, Jacques RAYNAL, ~~Jérémy HOAREAU~~, David VIELLE, Maurice PIERRE, Noël LASSERRE, Gilbert DODOGARAY, Dominique PIERRE, Nicolas MUZOTTE, conseillers municipaux

ABSENTS :

néant

PROCURATION :

Sandrine BONNEAU donne procuration à Jean-Pierre MAZZON
Claude BOSSUET donne procuration à Catherine LABARRERE
Véronique DELESTRE donne procuration à Dominique CAYRON
Jérémy HOAREAU donne procuration à Kévin SUBRENAT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Jean-Pierre MAZZON

Bonsoir à tous, avant d'ouvrir le conseil j'aimerais que nous ayons une pensée pour Josy Reiffers (Vice-président de Bordeaux métropole en charge des sites majeurs d'attractivité économique), qui vient de nous quitter après un long combat contre la maladie et qui va manquer.

Signature du Compte-rendu de juin.

M. Pierre : qu'en est-il de la question posée le 14 septembre dernier sur l'accueil des migrants ?

K. Subrenat : elle sera mentionnée dans les questions diverses

DÉLIBÉRATION N° 045 09 2015 - DGS – DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

K. Subrenat : la décision 007 concerne une future esthéticienne, à qui on a fait un bail professionnel d'un an renouvelable 3 fois pour un montant de 260 €/mois.

G. Dodogaray : est-ce que toutes les décisions prises par le maire au titre de sa délégation ont été rapportées au conseil ?

T. Voizard : d'accord, je vais regarder ce qui pourrait manquer.

Louage de choses :

DEC-2015-006 Bail du logement de Mme Dumora, 3 rue Nungesser&Coli à Ambès (annule et modifie la DEC 2015 005);

DEC-2015-007 Bail du local de Mme Blondel, 5 place du 11 novembre à Ambès ;

Cimetière :

C-2015-006 Concession Columbarium Case 10A – GAILLARD – 15 ans

C-2015-007 Concession Division 1 section E65 – HALLIER – 30 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE : Pour : 18

Contre : 4 (M.Pierre, Lasserre, Dodogaray, D.Pierre)

Abstention : 1 (Muzotte)

DÉLIBÉRATION N° 046 09 2015 - DGS – CONSEIL DES SAGES - INSTALLATION

Présentation de JP Mazzon. Le conseil des Sages permet d'alimenter la réflexion et d'aider à la décision grâce à un regard extérieur. Une première mission est de savoir comment faire des économies sur la commune.

G. Dodogaray : est-ce qu'ils se saisissent tous seuls ou est-ce qu'on leur propose des sujets ? Quels sont leurs moyens ?

JP. Mazzon : les 2 sont possibles, et des documents leurs sont effectivement fournis sur demande en fonction des sujets.

G. Dodogaray : ils ont donc plus de moyens que l'opposition, qui n'a pas accès aux documents et se voit interdite d'aller dans les bureaux de la mairie.

K. Subrenat : l'opposition jusqu'à présent ne demande rien et préfère travailler de son côté. En même temps, vous êtes là ce soir ce qui prouve que vous n'êtes pas bannis. Par ailleurs, il me semble vous avoir aperçu 2 jours de la semaine dernière dans la mairie.

M. Pierre : je vous rappelle que la convocation des conseillers municipaux à un conseil municipal est obligatoire.

K. Subrenat : je n'ai jamais dit le contraire, et si l'opposition avait une attitude constructive, elle serait la bienvenue à la mairie. Si on pouvait revenir à notre délibération ? Avez-vous des questions interrogations ? Le souhait est que ça s'inscrive dans le temps.

M. Pierre : comment ont été inscrits les membres ?

JP. Mazzon : il y a eu un appel à candidatures, et il fallait simplement rentrer dans les critères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE la création d'un Conseil des Sages pour la durée du présent mandat,
- FIXE sa composition à 14 membres,
- DESIGNER sur proposition de M. le Maire, les personnes suivantes en qualité de membres du Conseil des Sages les personnes suivantes :
 1. Monsieur Frédéric BERTRAND
 2. Madame Myriam BERTRAND
 3. Monsieur Marcel DUPONT
 4. Monsieur Joël DUROU
 5. Monsieur Jean GIACOMETTI
 6. Monsieur Bernard GREAUD
 7. Madame Amélie JALLEY
 8. Monsieur Bernard JALLEY
 9. Madame Jeanine MASSE
 10. Monsieur Jean-Pierre MAZZON
 11. Madame Francine MONTEIL
 12. Madame Lucette MUZOTTE
 13. Madame Jacqueline PACOMME
 1. Monsieur Francis VIGNAUD-SAUNIER
- PRECISE que ce comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative du maire, sur tout projet d'intérêt communal

VOTE : Pour : 19

Contre :

Abstention : 4 (M.Pierre, Lasserre, Dodogaray, D.Pierre)

DÉLIBÉRATION N° 047 09 2015 – DGS – DÉMARCHE D'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMÉE - ENGAGEMENT

Présentation de l'Ada'p par Dominique Cayron.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDER son engagement dans la démarche Ad'Ap avec constitution d'un dossier technique et financier auprès de la Préfecture avant le 27 septembre 2015.

Ce dossier devra comprendre :

- Un préambule qui expose le projet stratégique, les orientations et les priorités générales retenues.
- L'identification des établissements recevant du public concernés et les travaux de mise en accessibilité dans le calendrier de l'Ad'Ap.
- La programmation pluriannuelle des investissements correspondants sur une période de 3 ans et plus si nécessaire.
- La liste des dérogations susceptibles d'être demandées :
 - L'indication des dérogations aux normes d'accessibilité ultérieurement demandées.
 - La demande de dérogation relative à la durée totale de l'Ad'Ap (période supplémentaire).
- AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter des financements ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

VOTE :

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

DÉLIBÉRATION N° 048 09 2015 – DGS – DÉMARCHE D'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMÉE - APPROBATION

D. Cayron présente la seconde délibération. Des choix stratégiques ont été faits pour programmer les travaux en fonction des bâtiments et du type de travaux.

N. Muzotte : que vont devenir les locaux des asso SCALA et APAD, ainsi que celui du RASED et de la poste ?

D. Cayron: les asso vont être relogées dans l'ancien local du SPIPA. Le local du RASED est aujourd'hui occupé par un ostéopathe qui va y rester. Le RASED pourra être accueilli dans les locaux de l'école.

K. Subrenat : concernant la Poste, ils nous ont demandé un local plus petit pour pouvoir réaliser des économies de loyer.

N. Muzotte : donc on envisage de délocaliser la Poste ?

K. Subrenat : oui, pas immédiatement mais à terme, et ça pourrait être plus centré.

G. Dodogaray : je crains que la Poste ne profite de l'occasion pour fermer définitivement, d'autant plus que l'activité bancaire nécessite un peu de place.

K. Subrenat : Mais s'ils restent dans leur local actuel, le loyer élevé finira par devenir trop lourd à supporter.

G. Dodogaray : concernant le plan Ad'ap, est-ce que vous avez pris en compte les 4 handicaps ? Et pourquoi des chiffrages aussi précis ?

D. Cayron: La loi oblige à traiter les 4 handicaps, même si le handicap cognitif est très compliqué. Pour le chiffrage, nous nous sommes basés sur le diagnostic établi en 2012.

G. Dodogaray : je suis surpris par certains chiffrages qui me paraissent surévalués ou sous-évalués, mais je sais que le montant total correspondait à 1 million d'euros.

D. Cayron: si vous souhaitez consulter les fiches de chaque bâtiment pour vérifier les chiffrages, il n'y a aucun problème. Je vous informe d'ailleurs que nous avons choisi d'économiser 10 000 € en réalisant le diagnostic en interne.

JP. Mazzon : par ailleurs, il faut savoir négocier les prix avec les artisans, qui considèrent souvent les collectivités comme des payeurs pas très regardants à la dépense...

M. Pierre : que va devenir le cinéma ? Est-ce que les asso pourront continuer à y faire des répétitions ?

D. Cayron: le coût d'accessibilité du cinéma est de 250 000 €, et l'accès à la scène est impossible, d'où l'idée de la garder comme salle de réunion classique. Il y aura une souplesse pour l'utilisation de la salle par les associations.

M. Pierre : à propos du RASED, il faut penser à mettre fin à l'affectation scolaire.

L. Villard : une précision pour le cinéma : il était toujours classé comme tel au niveau de la commission de sécurité ce qui nous imposait de le fermer sauf à en changer officiellement sa destination, ce qui a été fait.

N. Muzotte : qu'est-ce qu'il va se passer pour la piscine et le stade ?

K. Subrenat : une mise aux normes sanitaire sera effectuée, ce qui permet de maintenir la structure ouverte. Mais pour l'instant, nos capacités financières ne sont pas suffisantes pour la rendre entièrement accessible.

D. Pierre : je ne comprends pas pourquoi des dérogations financières sont demandées pour certains bâtiments et pas pour d'autres ?

K. Subrenat : les dérogations sont demandées pour les bâtiments qui demandent des gros investissements pour être rendus accessibles. On a demandé d'ailleurs au trésorier de nous indiquer quelles étaient nos capacités financières par rapport aux montants nécessaires.

D. Pierre : ce qui veut dire que pour la halte nautique, c'est un choix de ne pas prévoir les travaux ?

K. Subrenat : en l'occurrence, on essaie d'être réalistes en regardant le nombre de personnes qui utilisent la halte nautique aujourd'hui.

G. Dodogaray : il faudra donc prendre un arrêté et saisir notamment les voies navigables de France.

K. Subrenat : tout à fait, en sachant que la Métropole commence à s'intéresser au sujet pour reprendre les équipements par le biais de la mutualisation.

G. Dodogaray : est-ce que les pêcheurs pourront utiliser le ponton lourd au printemps prochain ?

JP. Mazzon : je vous rappelle que le ponton lourd est à ce jour inutilisable, mais qu'on a gardé un accès au ponton léger.

K. Subrenat : je tiens à féliciter Christine Loarec qui a fourni un très gros travail pour réaliser ce document. On va essayer maintenant de tenir le calendrier prévu dans les années à venir, en faisant sans doute appel à un maître d'œuvre.

Sont présentés ci-dessous les principaux éléments de cet agenda placé en annexe de la présente délibération.

Planification de l'AD'AP de 2016 à 2018				
Calendrier des actions de mise en accessibilité (Etudes / Travaux)				
Montant en € TTC				
Sites	2016	2017	2018	Demandes de Dérogations
Ateliers Municipaux	5 424 €	240 €	360 €	
Ancien Groupe Scolaire	10 368 €	1 956 €	3 036 €	
Bibliothèque/Médiathèque	15 792 €	7 392 €	10 848 €	
Centre Georges Brassens	7 416 €	12 780 €	1 572 €	
Cimetière	1 680 €	9 600 €	456 €	Rampe amovible entrée dépositaire
Club du 3 ^{ème} Age	9 480 €	2 796 €	1 368 €	

Club House Tennis	1 800 €	1 548 €	20331 €	
Eglise	11 376 €	3 504 €	3 072 €	Rampe amovible à l'autel
Ecole Maternelle	1 080 €	3 720 €	2 100 €	
Ecole de Musique	3 408 €	2 904 €	1 332 €	Accès cheminement parking
Hôtel de Ville	2 460 €	7 440 €	972 €	
Local de Musique (Salle répétition)	2 880 €	2 556 €	1 632 €	Rampe amovible (estrade)
Pôle Enfance Jeunesse	11 000 €	16 632 €	5 436 €	
Resto du Coeur	6 480 €	9 480 €	1 176 €	
Totaux.....	90 644 €	82 548 €	33 360 €	

Face à l'importance de l'ensemble des travaux à réaliser pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux d'une part technique et d'autre part financière, le conseil municipal a décidé de demander un délai supplémentaire d'une durée de 3 ans pour les structures suivantes :

Planification de l'AD'AP délai supplémentaire demandé = de 3 ans De 2019 à 2021				
Calendrier des actions de mise en accessibilité (Etudes / Travaux) Montant en € TTC 3 ans				
Sites	2019	2020	2021	Demandes de Dérogations
Espace des 2 Rives (E2R)	6 108 €	9 152 €	9 864 €	Accès scène
Restaurant Scolaire	1 200 €	1 944 €	828 €	
Ecole Primaire	13 428 €	31 884 €	15 732 €	
Totaux.....	20 736 €	42 980 €	26424 €	

Une opération de rénovation structurelle et énergétique du bâtiment à structure bois « Gymnase » va être programmée suite à une étude de structure et d'enveloppe en cours.

De ce fait, le conseil municipal a décidé afin de pallier à ces travaux importants de consolidation générale du bâtiment, de solliciter une demande d'étalement dans le temps de la mise en accessibilité d'une durée de 6 ans, à savoir :

Planification de l'AD'AP délai supplémentaire demandé = de 6 ans De 2022 à 2024				
Calendrier des actions de mise en accessibilité (Etudes / Travaux) Montant en € TTC 6 ans				
Sites	2022	2023	2024	Demandes de Dérogations
Gymnase	22 644 €	30 576 €	3 408 €	
Totaux.....	22 644 €	30 576 €	3 408 €	

Des travaux de rénovations et de réhabilitations avec mise en accessibilité sont programmés sur le budget de l'année 2016 à savoir :

Bâtiments destinés à rénovation durant l'année 2016
Salle Gérard Casanova (foyer municipal)
Salle de Danse et de Boxe (arts martiaux)

Le devenir de 5 bâtiments communaux va changer de destination, à savoir :

Bâtiments destinés à un changement de destination
CINEMA : le bâtiment va devenir une salle de réunion classique. Le bâtiment nécessite de gros travaux de rénovation et n'est plus utilisé comme salle de cinéma. La projection des films n'est plus en alpha numérique mais en numérique.
Le Bâtiment SPIPA : n'est plus occupé par le SPIPA (syndicat protection contre les inondations de la Presqu'île d'Ambès). Le projet et le devenir d'utilisation de ce bâtiment va être une Maison des Associations. Des travaux de rénovation et d'accessibilité seront prévus dès le projet développé.
Les Locaux des Associations (SCALA et APAD) : le devenir de ces locaux sera à usage d'habitations.
Le local du RASED : le devenir de ce local sera à usage d'habitation.

Le local de la POSTE : le devenir de ce local sera à usage d'habitation.

Etablissement de type IOP en attente de décision

La Zone de Loisirs de CANTEFRENE : En attente de la décision du PPRT (Plan Particulier des Risques Technologiques). Dès que le rapport concernant le PPRT sera connu, une décision sera prise concernant le devenir de ce site.

Bâtiments destinés à être fermés au public

Halte Nautique (ponton lourd et ponton léger ainsi que le bloc sanitaire).

Gendarmerie

Bâtiments ne pouvant être rénovés pour Impossibilité Financière face à l'importance des travaux (réhabilitation et accessibilité)

Piscine Municipale

Stade Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la démarche d'agenda d'accessibilité programmée.

VOTE : Pour : 18

Contre : 1 (D.Pierre)

Abstention : 4 ((M.Pierre, Lasserre, Dodogaray, Muzotte)

DÉLIBÉRATION N° 049 09 2015 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES – CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT 2015-2017 ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX ET LA VILLE – ADOPTION DU CONTRAT – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE LE SIGNER

T. Voizard présente la délibération. K. Subrenat détaille les 20 fiches du contrat et répond aux questions des conseillers sur certaines d'entre elles.

G. Dodogaray : Je tiens à souligner que le dossier de la station d'épuration est un des succès de l'ancienne municipalité, vous qui nous accusez régulièrement de n'avoir rien fait.

K. Subrenat : je ne vois pas en quoi les administrés doivent être satisfaits de ce dossier, surtout au regard du coût astronomique que cela a nécessité...

G. Dodogaray : au contraire, c'est très important parce que ça participe à la bonne capacité d'évacuation des eaux, ce qui n'était pas le cas en 1999 d'où le fait que le centre-bourg a été inondé.

K. Subrenat : ça ne permettra pas pour autant d'évacuer les eaux en cas d'inondation, et un bon entretien du réseau des jalles aurait été à mon sens beaucoup plus efficace.

G. Dodogaray : vous pourriez développer les fiches qui concernent le Montesquieu, ou nous dire ce que vous allez faire du bâtiment au regard des chiffres annoncés très importants ? Y a-t-il eu une étude sur l'intérêt d'un pôle médical ?

K. Subrenat : effectivement, on a fait une étude pour nous conforter dans l'idée que ce n'était pas une lubie d'élu. Cette étude a démontré les carences de la presqu'île en termes de professions médicales, et a donc démontré l'intérêt du projet. Les médecins risquent par ailleurs de ne pas être renouvelés après leur départ si des jeunes ne sont pas attirés. Par ailleurs, l'inscription de ce projet dans le contrat de co-développement prouve que la Métropole soutient également le projet, et participera d'ailleurs à l'ingénierie ainsi qu'à la recherche d'opérateurs habitats.

G. Dodogaray : au bout de 4 ans de portage financier, la commune doit racheter le bâtiment pour 1 million d'euros ?

K. Subrenat : effectivement, on sait ce que c'est qu'un héritage d'un million d'euros puisqu'on doit aujourd'hui assumer l'héritage de l'agrandissement de la mairie pour ce prix-là... Pour le Montesquieu, il serait, dans le cas d'une non-réhabilitation, revendue par Bordeaux Métropole, même si ce n'est pas le but souhaité. L'étude évoquée tout à l'heure est consultable en mairie.

A propos du bec d'Ambès, l'étude programmée devrait permettre de déterminer son potentiel avec précision, sachant que les travaux de voirie sont lourds.

D. Pierre : je ne comprends pas pourquoi il y a une fiche sur la piscine alors que vous ne voulez pas faire les travaux pour raison de capacités financières ?

K. Subrenat : Comme je le disais tout à l'heure, il y a 2 aspects concernant la piscine : un volet mise aux normes sanitaires obligatoire, et une rénovation complète. L'inscription dans le fonds de concours permettra de bénéficier de subventions au moins pour la partie mise aux normes sanitaire, et peut-être pour le reste si on retrouve des capacités de financement...

G. Dodogaray : je voudrais savoir comment la métropole souhaite protéger les exploitations agricoles contre les inondations ? Sachant que la surélévation des digues n'est pas envisagée pour les administrés...

K. Subrenat : le but de cette démarche est de permettre aux activités agricoles de se développer malgré le risque inondation et permettre ainsi aux zones inondables de ne pas rester vides et sans activités.

M. Pierre : c'est un travail mené par la Communauté urbaine depuis pas mal de temps.

G. Dodogaray : j'ai quand même un doute sur la capacité de mener ce type d'actions, qui mènera à une confrontation avec les services de l'Etat.

K. Subrenat : la problématique est prise en compte dans le futur PLU qui est en cours de validation, mais il sera sans doute effectivement nécessaire d'aller défendre les dossiers auprès du Préfet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le contrat de co-développement 2015-2017 de la Ville d'AMBES tel qu'il figure en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat avec le Président de Bordeaux Métropole.

VOTE : Pour : 18 Contre : Abstention : 5 (M.Pierre, Lasserre, Dodogaray, D.Pierre, Muzotte)

DÉLIBÉRATION N° 050 09 2015 – FINANCES - REPRISE DE LA PROVISION CONSTITUEE POUR DEPRECIATION DE L'ACTIF : ENTREPRISE BARENA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE l'admission en non-valeur de la créance de 26.844,89 € ;
- AUTORISE la reprise de la provision pour dépréciation des comptes du débiteur ;
- AUTORISE que la dépense correspondante sera imputée au compte 6542 du chapitre 65,

Et qu'un titre de recette du même montant de 26.844,89 € sera émis au compte 7817 du Budget principal de l'exercice 2015.

Pour cela il convient d'ouvrir les crédits budgétaires comme suit en Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Compte 6542 :	+ 27 512,00 €	Compte 7817 :	+ 27 512,00 €
TOTAL	+ 27 512,00 €	TOTAL	+ 27 512,00 €

VOTE : Pour : Unanimité Contre : Abstention :

DÉLIBÉRATION N° 051 09 2015 – FINANCES MUTUELLE NATIONALE DES TERRITORIAUX – REMBOURSEMENT DU DEMI-TRAITEMENT POUR UN AGENT EN CONGES LONGUE MALADIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à rembourser la somme de 4.755,98 € à la M.N.T.
- CONSTATE que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

VOTE : Pour : Unanimité Contre : Abstention :

DÉLIBÉRATION N° 052 09 2015 – FINANCES – FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES – REGULARISATION SUITE A LA DECISION DU DEPARTEMENT DU 09.06.2015 POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION

G. Dodogaray : pourquoi on modifie la demande au FDAEC ?

K. Subrenat : en raison du redécoupage des cantons, le montant de la subvention a baissé, d'où la nécessité de reprendre une délibération.

G. Dodogaray : à propos du désamiantage des sols à l'école, les estimations étaient de 120 000 €. Quel est le montant des travaux ?

K. Subrenat : les entreprises nous ont finalement proposé des devis beaucoup plus raisonnables puisque le montant final des travaux a été ramené à 27 000 €. Il y aura tous les ans de nouvelles salles réalisées.

JP. Mazzon : les dalles existantes ont été recouvertes plutôt qu'enlevées, d'où le coût moins important, sachant que ces travaux ont été réalisés conformément à la loi par une entreprise habilitée.

D. Pierre : puisque c'était moins cher, pourquoi ne pas avoir fait les travaux dans toute l'école ?

JP. Mazzon : le temps n'était pas suffisant !

G. Dodogaray : ce type de marché fait partie des décisions prises par le maire qui devraient nous être relatées en début de conseil. [...]

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général dans le cadre du F.D.A.E.C. pour l'opération ci-dessus définie ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

VOTE : Pour : Unanimité Contre : Abstention :

DÉLIBÉRATION N° 053 09 2015 - FINANCES – MARCHÉ DES INSTALLATIONS TECHNIQUES ET FOURNITURE POUR CHAUFFAGE - IDEX – AVENANT N°3

G. Dodogaray : [...] A propos du contrat de chauffage, il doit y avoir une erreur dans la délibération puisque les modifications portent sur les 8 ans du contrat alors qu'en réalité, elles n'interviendront que sur 6 ans.

T. Voizard : il s'agit d'un chiffrage théorique sur l'ensemble du marché, mais ce qui compte réellement, c'est le chiffrage des économies réalisées.

G. Dodogaray : par expérience, ce genre de contrat est très compliqué et il vaut mieux s'entourer auprès de cabinets d'études comme nous l'avons fait, car il faut faire attention aux conséquences, notamment financières. Par ailleurs, il y a une contradiction dans les dates concernant l'avenant de Citélum.

K. Subrenat : pour ma part, je milite pour que ce genre d'expertise nous soit apporté à l'avenir par la métropole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux attribué à la société IDEX pour un montant annuel de moins **5 111.92 € TTC**, soit -40 895.33 € TTC sur la période globale du marché.

VOTE : Pour : 19 Contre : Abstention : 4 (M.Pierre, Lasserre, Dodogaray, D.Pierre)

DÉLIBÉRATION N° 054 09 2015 - FINANCES – MARCHÉ D'ECLAIRAGE PUBLIC CITEUM – ECLAIRAGE DE LA VILLE – AVENANT N°3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de travaux avec l'entreprise CITEUM pour un montant de 10 061.50 € TTC

VOTE : Pour : Unanimité Contre : Abstention :

DÉLIBÉRATION N° 055 09 2015 - FINANCES - FEDERATION DES VILLES ET CONSEILS DES SAGES - ADHESION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à adhérer à La Fédération des villes et conseils des sages (F.V.C.S.) pour l'exercice 2015.
- CONSTATE que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

VOTE : Pour : 19 Contre : Abstention : 4 (M.Pierre, Lasserre, Dodogaray, D.Pierre)

DÉLIBÉRATION N° 056 09 2015 – URBANISME- PREMIÈRE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BORDEAUX MÉTROPOLE – AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ DE P.L.U. 3.1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole valant PLH et PDU.

VOTE : Pour : 22 Contre : Abstention : 1 (Muzotte)

DÉLIBÉRATION N° 057 09 2015 ENFANCE ET JEUNESSE – TRANSPORT DES ELEVES – CONVENTION DE DELEGATION PARTIELLE DE COMPETENCE POUR L'ORGANISATION DE CIRCUITS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation de circuits de transports scolaires ainsi que tous les documents afférents.

VOTE : Pour : 22 Contre : Abstention : 1 (Muzotte)

DÉLIBÉRATION N° 058 09 2015 ENFANCE ET JEUNESSE –RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MULTI ACCUEIL - MODIFICATION

D. Pierre : je m'interroge concernant les évictions prévues dans le règlement intérieur de la crèche. Dans un guide pratique datant de 2009 pour les établissements de petite enfance, il y a des contradictions avec les évictions proposées.

N. Piveteau : ces évictions ont été proposées par le médecin de la structure, et je préfère m'appuyer pour ma part sur cela plutôt que sur mon propre avis.

D. Pierre : cela peut être regrettable, mais d'après le guide, on n'a pas le droit de prononcer des évictions, et vous risquez d'avoir des problèmes avec certains parents.

T. Voizard : le règlement intérieur est conçu pour permettre à la directrice de prononcer des évictions mais il y a une certaine souplesse dans l'usage pour garder les enfants quand ils ne sont pas trop mal en point.

M. Pierre : je sais par expérience que les médecins de PMI ne respectent pas toujours les textes en vigueur. Par ailleurs, puisqu'il y a 5 membres dans la commission d'attribution des places, je ne comprends pas pourquoi la voix du maire doit être prépondérante en cas d'égalité des suffrages ?

K. Subrenat : tout simplement si jamais un des membres est absent lors d'une commission.

M. Pierre : est-ce que vous confirmez les 3 jours de carence en cas de maladie ?

K. Subrenat : oui

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ADOPTE le règlement intérieur modifié du multi accueil en annexe.

VOTE : Pour : 18 Contre : 3 (Pierre, Pierre, Lasserre) Abstention : 2 (Muzotte, Dodogaray)

K. Subrenat invite M. Pierre à évoquer le sujet des migrants sur lequel il interpelle le maire concernant les mesures qu'il souhaite mettre en œuvre.

K. Subrenat répond que la réponse à cette question va être communautaire : en effet, Alain Juppé a évoqué le sujet en conseil de communauté et a mandaté Jean Touzeau sur la question. Chaque commune va être sollicitée pour donner ses lieux d'accueil possibles, et l'action sera pilotée par le CCAS de Bordeaux. Par contre, le cadre n'est absolument pas défini par l'Etat pour savoir le nombre de réfugiés à accueillir, la dotation qui serait donnée... en tous cas, il est évident que nous apporterons une aide dans la mesure de nos moyens.

JP. Mazzon souhaitait évoquer les travaux réalisés depuis 2014 (voir tableau joint).

K. Subrenat souhaite un bon anniversaire à M. Pierre avant de lever la séance à 22h45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.